

**AVIS DE PUBLICITÉ
2026STMA006**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORIALE DU NORD-EST - COMMUNE DE GIVET (08600)**

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

La direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France (VNF) a reçu une manifestation spontanée d'intérêt pour le développement d'une activité de bateau à passagers au Port de GIVET, parcelle BC, Quai de la Tour Victoire, PK 4.200 en rive gauche du Canal de la Meuse (occupation d'un plan d'eau de 150.80 m² et installation d'un ponton flottant de 61.20 m² à usage exclusif du bateau à passagers.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation spontanée d'intérêt, afin de vérifier si des intérêts concurrents sur le site en question souhaitent se manifester, le cas échéant selon les conditions définies au présent avis.

Si aucun autre candidat ne se manifeste, une convention d'occupation temporaire pourra alors être délivrée à ce porteur de projet.

La présente consultation vise à sélectionner un opérateur économique pour développer une activité de bateau à passagers uniquement.

Publié le 03/09/2026

Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication 1 mois

Date limite de réception des propositions Date : 04/10/2026 à 12h

Objet de l'occupation Occupation d'un plan d'eau de 150.80 m² pour le stationnement d'un bateau à passagers et ponton de 61.20 m² exclusivement réservé au bateau, port de GIVET.

Lieu

Commune de GIVET 08600
Adresse : Quai Tour Victoire - PORT de GIVET
Parcelle BC
PK : 4,200 en rive gauche du canal de la Meuse

Activité(s) pouvant être exercée(s) A proposer par le candidat

Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement Voir plan

Restrictions Emplacement soumis aux crues de la Meuse.
Prévoir un emplacement pour l'hivernage du 1^{er} Novembre au 31 Mars de chaque année.

Type d'autorisation délivrée Convention d'Occupation Temporaire (COT)

Conditions financières générales Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les

conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement :



[BO119 du 29 décembre 2025 décision modificative.pdf](#)

Date de disponibilité prévisionnelle du bien

1^{er} novembre 2026

Durée de la COT

5 ans

Critères de sélection

Les critères sont considérés en fonction de :

- Du montant de la redevance proposée
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité de prise en considération des contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements
- De la solidité financière du projet
- De l'état du bateau en fonction du sondage de coque, du système d'assainissement, de l'état général intérieur et extérieur jugé sur photos.

Négociation

OUI dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial, qui précise la nature de l'activité envisagée
- Fiche client renseignée
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire(s) de l'acte
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- KBIS et Statuts mentionnant l'activité d'Hébergement touristique et hôtelier
- Attestation d'assurance Responsabilité civile du propriétaire du bateau
- Business Plan avec projet et descriptif de l'activité envisagée
- Documents du bateau : Dimensions du bateau, descriptif de l'état du bateau intérieur et extérieur, titre de navigation, certificat d'immatriculation, certificat d'établissement flottant, certificat d'assurance, attestation écrite de déclaration sur l'honneur d'une astreinte à bord 24h/24h & 7j/7, photos du bateau intérieur et extérieur, sondage coque de moins de 10 ans, diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement autonome des eaux usées de moins de 3 années
- Offre de prix :  [BO119 du 29 décembre 2025_décision modificative.pdf](#)

Dépôt des candidatures – *Modalités de transmission*

La demande est à rédiger en français et à envoyer :

- Par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr
- Ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :

Service Territorial MEUSE ARDENNES – gestion du domaine public fluvial – 2 avenue de Montcy Notre Dame – 08000 CHARLEVILLE

MÉZIÈRES

En indiquant sur l'enveloppe : **NE PAS OUVRIR** ainsi que le n° de l'avis de publicité concerné et sur votre courrier en objet.

Service à contacter pour tout renseignements

Voies navigables de France - ST Meuse-Ardennes

Tél : 03.24.33.20.48

Mail : uti.meuse-ardennes@vnf.fr

